

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 26 OCT. 2016

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2007 fixant les règles d'organisation et de déroulement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif de première classe du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2016, autorisant, au titre de l'année 2016, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Nathalie HÉBRÉARD, attachée principale d'administration de l'État, directrice des études et de la pédagogie, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) administratif(ve) de première classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Meyll BOUKAMBOU, attachée d'administration de l'État, département de la programmation et des moyens, chargée du suivi budgétaire des programmes 224 et 186, secrétariat général ;
- Monsieur Ludovic JANSSENS, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, assistant des conseillers du service spectacle vivant, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne - Rhône-Alpes ;
- Monsieur Frédéric LE GALLOU, secrétaire administratif de classe normale, chef de service des ressources humaines, musée national des arts asiatiques-Guimet.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Meyll BOUKAMBOU, attachée d'administration de l'État, département de la programmation et des moyens, chargée du suivi budgétaire des programmes 224 et 186, secrétariat général.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 OCT. 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY